

FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR 2023

Conformément à l'article 105.2.2 de la *Loi sur les cités et villes*, je vous présente les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur pour l'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2023.

États financiers

Le résultat de cet exercice présente un excédent de fonctionnement de **551 669 \$**. Les revenus de fonctionnement ont été de **8 042 843 \$**, tandis que les charges et les éléments de conciliation à des fins fiscales ont totalisé **7 491 174 \$**.

Des dépenses ont été inférieures à celles prévues; notons une économie majeure au niveau du déneigement. Les revenus excédentaires, quant à eux, s'expliquent principalement par des revenus de taxes plus élevés qu'anticipés. Les taxes supplémentaires proviennent de nouvelles constructions et de permis de rénovation. De plus, les revenus d'intérêts et les droits sur les mutations ont également été plus élevés que prévu.

La Ville possède un excédent accumulé non affecté de **1 141 235 \$**, lequel inclut l'excédent de l'exercice 2023. Également, la Ville possède un excédent de fonctionnement affecté de **810 082 \$** et des réserves financières, fonds réservés et revenus reportés pour un total de **1 037 620 \$**. Par son surplus accumulé et ses fonds réservés, la Ville de Percé dégage une marge de manœuvre recommandée pour une saine gestion financière des fonds publics.

La Ville a réalisé des dépenses d'investissement se chiffrant à **6 713 442 \$** financées principalement par des revenus de subvention, des affectations et un emprunt à long terme. À titre d'exemples, les principaux investissements réalisés pour cette période sont les suivants :

- L'entrepôt au garage municipal et la fosse mécanique;
- Des travaux de protection du littoral;
- L'acquisition d'un camion autopompe et d'un ensemble d'outils de désincarcération;
- L'acquisition d'équipements pour les travaux publics;
- L'implantation d'un réseau de radiocommunication modernisé et des équipements;
- La réfection du réseau routier;
- L'acquisition de l'école de Val d'Espoir et des travaux d'aménagement d'une garderie;
- La mise à niveau et l'amélioration des sentiers.

Au 31 décembre 2023, l'endettement total net à long terme, à la charge de la municipalité, était de **8 004 306 \$**. Le ratio d'endettement total net sur la richesse foncière uniformisée est de 2.09 %, comparativement à 2.5 % en 2022.

Rapport du vérificateur externe

L'audit des états financiers de la Ville de Percé a été effectué par la firme RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON S.E.N.C.R.L., CPA auditeur. Exceptionnellement cette année, les auditeurs ont été dans l'obligation d'émettre une opinion avec réserve. Celle-ci découle d'une nouvelle exigence des normes comptables canadiennes pour le secteur public et la majorité des villes et municipalités qui ont déposé leur rapport

financier 2023 ont également cette réserve. En effet, dans le cadre de l'application du chapitre SP 3280, la Ville n'a pas été en mesure d'évaluer ses obligations liées à la mise hors service d'immobilisations. Une nouvelle norme comptable oblige le secteur public à prévoir des sommes pour décontaminer, dans le futur, des bâtiments et des terrains. Toutefois, à l'exception de ces incidences, les auditeurs sont d'avis que les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Ville au 31 décembre 2023 ainsi que des résultats de ses activités, de ses gains et pertes, de réévaluation de la variation de ses actifs financiers nets (de sa dette nette) et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Conclusion

À titre de mairesse suppléante, je suis rassurée de constater que la gestion financière ne présente aucun dysfonctionnement et que les conditions pour une administration sereine et dynamique se trouvent réunis.

Percé, le 1er octobre 2024.

Doris Réhel
Mairesse suppléante